



ADDITIF N°01/A/RN/D42/SP

Portant modification de certaines dispositions du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/RN/D42/CDPM/2025 du 04/06/2025 pour les travaux de réhabilitation de certaines infrastructures appartenant à la Sous-Préfecture de MAYO OULO, Département du MAYO LOUTI, Région du NORD

Dans le cadre du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert ci-dessus, le Préfet du Département du MAYO LOUTI, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante, informe le public que certaines dispositions dudit dossier sont modifiées et complétées conformément aux tableaux ci-après :

PARTIE DU DAO ET ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE																		
PIECE I- AVIS D'APPEL D'OFFRES Article 9 : Cautionnement provisoire	<p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres, s'élève à :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N° Lot</th><th>Intitulé du projet</th><th>Montant de la Caution</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1</td><td>Réhabilitation du bâtiment administratif de la Sous-Préfecture de MAYO OULO</td><td>160 000 (Cent soixante mille) F CFA</td></tr> <tr> <td>Lot 2</td><td>Réhabilitation de la résidence du Sous-Préfet de MAYO OULO</td><td>700 000 (Sept cent mille) F CFA</td></tr> </tbody> </table> <p>L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.</p> <p>Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.</p>	N° Lot	Intitulé du projet	Montant de la Caution	Lot 1	Réhabilitation du bâtiment administratif de la Sous-Préfecture de MAYO OULO	160 000 (Cent soixante mille) F CFA	Lot 2	Réhabilitation de la résidence du Sous-Préfet de MAYO OULO	700 000 (Sept cent mille) F CFA	<p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbrée , acquitté à la main, et le récépissé de consignations délivré par la caisse de dépôt et de consignations (CDEC) délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres, s'élève à :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N° Lot</th><th>Intitulé du projet</th><th>Montant de la Caution</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1</td><td>Réhabilitation du bâtiment administratif de la Sous-Préfecture de MAYO OULO</td><td>160 000 F CFA</td></tr> <tr> <td>Lot 2</td><td>Réhabilitation de la résidence du Sous-Préfet de MAYO OULO</td><td>700 000 F CFA</td></tr> </tbody> </table> <p>L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.</p> <p>Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.</p>	N° Lot	Intitulé du projet	Montant de la Caution	Lot 1	Réhabilitation du bâtiment administratif de la Sous-Préfecture de MAYO OULO	160 000 F CFA	Lot 2	Réhabilitation de la résidence du Sous-Préfet de MAYO OULO	700 000 F CFA
N° Lot	Intitulé du projet	Montant de la Caution																		
Lot 1	Réhabilitation du bâtiment administratif de la Sous-Préfecture de MAYO OULO	160 000 (Cent soixante mille) F CFA																		
Lot 2	Réhabilitation de la résidence du Sous-Préfet de MAYO OULO	700 000 (Sept cent mille) F CFA																		
N° Lot	Intitulé du projet	Montant de la Caution																		
Lot 1	Réhabilitation du bâtiment administratif de la Sous-Préfecture de MAYO OULO	160 000 F CFA																		
Lot 2	Réhabilitation de la résidence du Sous-Préfet de MAYO OULO	700 000 F CFA																		

PARTIE DU DAO ET ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE
	La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable	La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable
PIECE III- REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES 13.1 A-Volume I : Pièces administratives	<p>b) Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant 160 000 (Cent soixante mille) francs CFA pour le Lot 1 et 700 000 (Sept cent mille) F CFA pour le Lot 2, valables jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres, établis par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.</p>	<p>b) Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant 160 000 (Cent soixante mille) francs CFA pour le Lot 1 et 700 000 (Sept cent mille) F CFA pour le Lot 2 et le récépissé de consignations délivré par la caisse de dépôt et de consignations (CDEC), valables jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres, établis par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale), sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement et relative à l'objet de l'appel d'offres concerné. Le délai de validité du cautionnement de soumission doit excéder de trente (30) jours celui des offres.</p>

Par conséquent, la date de dépôt et d'ouverture des offres, initialement prévu le 04 Juillet 2025 respectivement à 13 heures et 14 heures est reportée au 08 Juillet 2025, aux mêmes, lieu et heures.

Le reste sans changement.

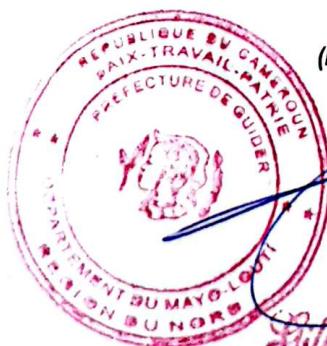
Copie:

- ARMP/NO;
- DDMAP/ML ;
- SOUS-PREFET/MO
- Pdte/CDPM
- Affichage
- CHRONO ARCHIVE

Guider, le 17 JUIN 2025

LE PRÉFET
(Maître d'Ouvrage Délgué),

Gilles Christian Sack
Administrateur Civil



Gilles Christian Sack
Administrateur Civil